



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1996/L.7
18 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,
liste des documents et plan de travail

Note du secrétariat du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Questions d'organisation.

Point 2. Règlement intérieur.

Débat consacré au FNUAP

Point 3. Rapport du Directeur exécutif et activités menées dans le cadre des programmes.

Point 4. Déclaration sur le mandat du FNUAP.

Débat consacré au FNUAP/PNUD

Point 5. Rapports au Conseil économique et social.

Point 6. Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes.

Débat consacré au PNUD

Point 7. Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes (dont les initiatives pour le changement.

Point 8. Questions relatives aux cycles de programmation :

- Application des arrangements futurs en matière de programmation;
- Demande du Gouvernement namibien tendant à ce que la Namibie soit assimilée aux pays les moins avancés.

Point 9. Volontaires des Nations Unies.

Point 10. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Point 11. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Point 12. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Le Conseil d'administration sera saisi des documents suivants :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire
annoté, liste des documents et plan de travail DP/1996/L.7

Rapport sur les travaux de la deuxième session
ordinaire de 1996 DP/1996/17

Adoption de l'ordre du jour et approbation du plan de travail

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session et approuvera le plan de travail. Un plan de travail provisoire figure à l'annexe I de la présente note. Conformément à l'usage, si le Conseil achève l'examen d'un point de l'ordre du jour avant la date ou le moment prévu, il pourra passer immédiatement au point suivant.

Approbation du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1996

Le Conseil approuvera le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 1996.

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Les améliorations pratiques à apporter aux méthodes de travail du Conseil seront examinées de manière continue.

Au titre de ce point, le Conseil examinera également le programme de travail des prochaines sessions et les questions inscrites à leur ordre du jour, dont on trouvera la liste à l'annexe II de la présente note.

POINT 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comme le Conseil d'administration l'a décidé à sa première session ordinaire de 1996, le règlement intérieur sera examiné au titre de ce point de l'ordre du jour.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 3 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF ET ACTIVITÉS
MENÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES

Le Conseil d'administration sera saisi des documents suivants :

Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1995 DP/FPA/1996/17/
Part I

Dans son rapport annuel pour 1995, le Directeur exécutif commence par résumer les principaux faits qui ont marqué l'année écoulée en ce qui concerne

/...

les programmes et les finances du Fonds. Il examine ensuite les nouvelles orientations que celui-ci a prises à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et rend compte des travaux qui ont été entrepris dans les trois principaux domaines d'activité, en particulier la santé génésique. Il donne aussi un aperçu général des activités en cours, région par région, et examine la suite donnée par le système des Nations Unies dans son ensemble, et le FNUAP en particulier, à la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte du rapport du Directeur exécutif.

Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation
des dépenses au titre des programmes : rapport du
Directeur exécutif DP/FPA/1996/18

Le document DP/FPA/1996/18 examine la manière dont le FNUAP a utilisé ses ressources en 1995, décrit le plan de travail pour 1997-2000, en donnant notamment des informations concernant les ressources prévues et l'utilisation proposée pour les ressources programmables, et présente le pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes qu'il est proposé de conférer au Directeur exécutif pour 1997 ainsi que les nouvelles ressources programmables demandées pour 1998-2000.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre une décision, dont on trouvera les éléments dans le document DP/FPA/1996/18.

Ressources allouées aux programmes et projets
de pays et utilisation de ces ressources :
rapport du Directeur exécutif DP/FPA/1996/19

Le rapport rend compte de l'utilisation des ressources allouées aux programmes et projets de pays approuvés par le Conseil d'administration du PNUD et celui du FNUAP de 1986 à 1995. Il indique en détail la part des ressources ayant fait l'objet d'une autorisation de dépenses, qui a été utilisée avant la fin de 1995.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de ce rapport.

Rapport périodique sur l'évaluation : rapport
du Directeur exécutif DP/FPA/1996/20

Conformément aux décisions 82/20 et 90/35 A du Conseil d'administration, ce rapport fait le point des activités d'évaluation menées par le FNUAP en 1994 et 1995. Il donne des informations sur l'évaluation des programmes et projets de pays, les évaluations thématiques d'un grand nombre d'activités menées au niveau national, l'utilisation qui a été faite des résultats des évaluations et le suivi des programmes.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de ce rapport.

POINT 4 : DÉCLARATION SUR LE MANDAT DU FNUAP

Conformément au paragraphe 9 de sa décision 95/15, le Conseil d'administration sera saisi du document suivant :

Déclaration sur le mandat du FNUAP : rapport du Directeur exécutif DP/FPA/1996/21

Le Conseil exécutif voudra peut-être faire sienne la déclaration sur le mandat du Fonds telle qu'elle figure dans le document DP/FPA/1996/21.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP ET AU PNUD

POINT 5 : FNUAP/PNUD : RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil d'administration sera saisi des documents suivants :

Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur DP/1996/18/Add.2

Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif DP/FPA/1996/17/Part II

Ces rapports ont été établis en application des résolutions 1995/50, 1995/51 et 1995/56 du Conseil économique et social et conformément au nouveau mode de présentation des rapports au Conseil adopté par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le FNUAP et le Programme alimentaire mondial. Ils rendent compte des mesures concrètes prises par le PNUD et le FNUAP en coopération avec d'autres entités pour donner suite aux recommandations contenues dans les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, en particulier celles qui concernent le renforcement du système des coordonnateurs résidents, l'harmonisation des procédures et cycles de programmation et les locaux et services communs. Ils portent également sur la question du renforcement des fonctions de suivi et d'évaluation et sur le thème principal de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social qui se tiendra en 1996, à savoir la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Enfin, ils abordent diverses autres questions, dont celle de l'assistance humanitaire et de la façon dont le PNUD et le FNUAP réagissent aux situations d'urgence complexes.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de ces rapports et les transmettre, avec ses observations, au Conseil économique et social.

POINT 6 : FNUAP/PNUD : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS ET DES COMPTES

Comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration au paragraphe 3 b) de sa décision 95/30, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population présenteront un rapport d'activité oral sur les mesures à prendre pour continuer à harmoniser la présentation des budgets et des comptes.

/...

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport oral de l'Administrateur et du Directeur exécutif.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 7 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Le Conseil d'administration sera saisi des documents suivants :

Rapport annuel de l'Administrateur

Introduction DP/1996/18

Dans l'introduction de son rapport annuel, l'Administrateur rend compte de l'exécution du premier plan général du PNUD (Plan de 1995). Il y examine les principales activités entreprises pour atteindre les cinq objectifs opérationnels du plan, en mettant l'accent sur les résultats obtenus et sur les domaines dans lesquels il y a encore des progrès à faire.

Principales réalisations du programme

DP/1996/18/Add.1

Le rapport couvre les principales activités entreprises par le PNUD en 1995, en indiquant les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre. Il présente les principaux résultats obtenus par les bureaux régionaux dans les domaines prioritaires arrêtés par le PNUD, ainsi que les activités menées par les fonds que ce dernier administre.

Rapports du Corps commun d'inspection

DP/1996/18/Add.3

Il a été tenu compte, dans les activités du Programme, des éléments des rapports du Corps commun d'inspection qui intéressent le PNUD et il en sera fait état dans les rapports dont le Conseil d'administration sera saisi, pour autant qu'ils ont trait à des points de l'ordre du jour que le Conseil examinera pendant l'année.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport de l'Administrateur et de ses additifs.

Annexe statistique

DP/1996/18/Add.4

L'annexe statistique comporte des tableaux indiquant, d'une part, les recettes et, d'autre part, les dépenses au titre des programmes opérationnels imputées sur les ressources de base et sur les autres fonds et programmes administrés par le PNUD. Les données correspondantes sont ventilées par pays ou zone géographique, source de financement et agent d'exécution.

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies
pour le développement de l'Afrique
dans les années 1990 :

Rapport de l'Administrateur

DP/1996/20

Soumis au Conseil d'administration conformément à la décision 94/13, le rapport présente les activités entreprises par le PNUD pour répondre à l'appel lancé par les partenaires du développement en faveur du nouvel Ordre du jour

pour le développement de l'Afrique. Il contient également des informations sur la contribution que le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, agissant sous l'égide du Comité administratif de coordination, ont apportée au lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport.

POINT 8 : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Le Conseil d'administration sera saisi du document suivant :

Application des arrangements futurs
en matière de programmation :
Note de l'Administrateur

DP/1996/21

Le rapport contient un résumé des principales caractéristiques des nouveaux principes directeurs régissant la programmation au niveau des pays, qui ont été définis en tenant compte des observations formulées par le Conseil d'administration et des réponses et précisions données par l'Administrateur lors de la première session ordinaire de 1996. En particulier, tout a été fait pour simplifier les principes et les règles concernant les montants cibles prélevés sur les ressources de base visés aux catégories 1.1.1 et 1.1.2.

On y trouve également un résumé des arrangements relatifs à d'autres catégories : fonds pour le développement dans des pays en situation particulière (1.1.3), programmes régionaux (1.2), programmes mondiaux, interrégionaux et activités spéciales (1.3) et appui aux programmes fournis aux coordonnateurs résidents (3.1).

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport.

Demande du Gouvernement namibien tendant
à ce que la Namibie soit assimilée aux
pays les moins avancés :
Note de l'Administrateur

DP/1996/24 et Add.1

Suite à une communication reçue du Gouvernement namibien, l'Administrateur soumet au Conseil d'administration, dans cette note, une demande d'assimilation de la Namibie aux pays les moins avancés et lui recommande d'y accéder.

Le Conseil d'administration voudra peut-être accéder à la demande du Gouvernement namibien.

POINT 9 : VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Le Conseil d'administration sera saisi du document suivant :

Volontaires des Nations Unies :
Rapport de l'Administrateur

DP/1996/22

Ce rapport porte sur l'évolution des activités que les Volontaires des Nations Unies ont menées dans les domaines de l'action humanitaire, de la

/...

consolidation de la paix et de la conduite des affaires publiques ces deux dernières années, ainsi que sur leur contribution à la défense des droits de l'homme et sur les derniers résultats qu'ils ont obtenus dans le cadre de la coopération pour le développement au niveau local.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter le projet de décision figurant dans le rapport.

POINT 10 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

La Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) présentera au Conseil d'administration un rapport oral axé sur a) la situation financière d'UNIFEM (janvier-mai 1996) et b) l'application du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Programme d'UNIFEM pour la démarginalisation économique et politique des femmes.

Par ailleurs, l'Administrateur présentera un rapport oral sur l'évaluation externe en cours d'UNIFEM.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note des rapports présentés oralement.

POINT 11 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI
AUX PROJETS

Le Conseil d'administration sera saisi du document suivant :

Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets :
Rapport du Directeur exécutif

DP/1996/23

Conformément à la décision 94/32 du Conseil d'administration, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) est devenu, le 1er janvier 1995, une entité distincte et identifiable, ce qui a profondément modifié ses liens avec le PNUD. Il a pris depuis lors diverses mesures, qui correspondaient à son nouveau statut et visaient à satisfaire aux appels lancés de toutes parts pour réformer le système des Nations Unies. On trouvera dans le rapport un exposé à jour de ces mesures et une indication de celles qu'il conviendrait de prendre en 1996 pour accroître l'efficacité et la productivité de l'UNOPS. Le Directeur exécutif soumettra au Conseil d'administration, à sa troisième session ordinaire de 1996, un rapport détaillé sur ce qui a été fait en 1995.

Le Conseil voudra peut-être prendre note du rapport.

POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe I

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION PNUD/FNUAP
 SESSION ANNUELLE DE 1996, GENÈVE
 6-17 MAI 1996

JOUR/DATE	HEURE	POINT	
LUNDI 6 MAI	11 heures	1	Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour et accord sur le plan de travail; approbation du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1996
		2	Règlement intérieur
	15 heures	3	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif
MARDI 7 MAI	10 heures	3	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif (<u>suite</u>)
	15 heures	3	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif et activités au titre des programmes (plan de travail, état de l'utilisation des ressources)
MERCREDI 8 MAI	10 heures	3	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif (évaluation)
	15 heures	4	FNUAP : Déclaration sur le mandat du FNUAP Projets de décisions en attente
JEUDI 9 MAI	10 heures	4	FNUAP : Déclaration sur le mandat du FNUAP (<u>suite</u>)
		5	PNUD/FNUAP : Rapports au Conseil économique et social
	15 heures	5	PNUD/FNUAP : Rapports au Conseil économique et social (<u>suite</u>)
VENDREDI 11 MAI	10 heures	6	PNUD/FNUAP : Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
	15 heures		Célébration du vingt-cinquième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies
LUNDI 13 MAI	10 heures	7	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes
	15 heures	7	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes (<u>suite</u>)
MARDI 14 MAI	10 heures	8	PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation : Exécution des nouveaux accords de programmation
	15 heures	8	PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation (<u>suite</u>) : Exécution des nouveaux accords de programmation Demande du Gouvernement namibien
MERCREDI 15 MAI	10 heures	9	Volontaires des Nations Unies
	15 heures	10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
		11	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets Projet de décisions en attente
JEUDI 16 MAI			L I B R E
VENDREDI 17 MAI	10 heures	12	Questions diverses
	15 heures		Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session

Annexe II

QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SESSIONS

Il est prévu d'examiner les questions suivantes au cours des prochaines sessions :

Troisième session ordinaire (9-13 septembre 1996)

Point 1. Questions d'organisation

FNUAP

Point 2. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 3. Programmes de pays et questions connexes

FNUAP/PNUD

Point 4. Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes

Point 5. Rapport sur la mission de visite en Afrique

PNUD

Point 6. Questions relatives aux cycles de programmation : suite donnée aux décisions 95/23 et 95/26 du Conseil d'administration

Point 7. Programmes de pays et questions connexes

Point 8. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 9. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : suite donnée aux décisions 95/18 et 95/32 du Conseil d'administration

Point 10. Rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations

Point 11. Questions diverses

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

– Questions d'organisation

FNUAP

Programmes de pays et questions connexes

Rapports de vérification des comptes

PNUD

- Questions relatives aux cycles de programmation : Rapport sur l'assistance au Myanmar (96/01)
- Rapports de vérification des comptes (95/3)
- Cadres de coopération des pays (95/25)
- Activités de coopération technique du système des Nations Unies (94/27)
